

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3624**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission à Séoul (Corée du Sud)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3624**

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission à Séoul (Corée du Sud)
service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin et madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze ont été invités à prendre part à une délégation qui se rendra à Séoul (Corée du Sud) du 22 au 27 octobre 2012 pour définir les futurs domaines de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Séoul.

Les objectifs de ce déplacement seront à la fois de participer au salon mondial de la robotique "RobotWorld" aux côtés des représentants de la filière lyonnaise, ainsi qu'à un événement "Networking" en présence des décideurs institutionnels et économiques coréens.

A cette occasion, la délégation élaborera un programme de rendez-vous d'affaires avec des investisseurs potentiels coréens en lien avec l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et effectuera des échanges d'expérience dans les domaines des villes intelligentes, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du développement urbain.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin et madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze pour une mission à Séoul (Corée du Sud) du 22 au 27 octobre 2012.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.